

Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !



- Ne restez pas seul(e). Gardez le contact et participez à la vie de votre quartier.
- Privilégiez vos déplacements (commerces, banque...) en vous faisant accompagner.



- Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez leur conseil, signalez tout fait suspect.



- Bénéficiez de l'opération « tranquillité seniors » : si vous vous sentez isolés, menacés ou inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie. Des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, **lorsque les circonstances le justifieront.**



- Ayez un téléphone à portée de main et en cas d'urgence, composez le 17 ou le 112. Votre appel sera immédiatement pris en compte.



- Protégez votre domicile par un système de fermetures fiables et un entrebâilleur à votre porte d'entrée.



- Évitez de détenir trop d'espèces ; privilégiez les paiements par carte bancaire.



- N'ouvrez jamais à un inconnu si une personne se présente sans rendez-vous comme un professionnel (plombier, électricien...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant de lui ouvrir.



- Dans la rue, portez votre sac fermé et en bandoulière sous le bras.



- Au distributeur automatique de billets, soyez vigilant et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.



- Sur internet, ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par e-mail. Pour vos transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (« https »).



- Votre sécurité, c'est aussi la sécurité routière. Soyez prudent à pied comme en voiture. Piéton, la nuit, équipez-vous d'un gilet réfléchissant.



Pour en savoir plus, consultez le guide « Seniors, pour votre sécurité, avez les bons réflexes ! » sur le site www.interieur.gouv.fr





Ne conservez pas d'importantes sommes d'argent en espèces



Ne laissez pas de support facilitant l'action d'un cambrioleur



Faites relever votre courrier par une personne de votre entourage



Rangez vos armes dans un coffret verrouillé et sécurisé



Dissimulez vos bijoux et autres objets de valeur



N'inscrivez nulle part le numéro de code de votre carte bleue



Fermez vos clayettes
Remplacez les clayettes cassées



Verrouillez votre porte même en cas de courte absence



Ne laissez pas vos clés cachées à proximité de votre domicile



Installez des dispositifs de sécurité passive



Ne laissez pas les cartons de vos achats de valeur en évidence devant votre poubelle
Compactez-les ou recyclez-les



Ne laissez pas vos clés de voiture ou votre portefeuille dans l'entrée de la maison



#ContreLesCambriolages

Pensez à la check-list des précautions à prendre avant votre départ

Les numéros essentiels à retenir

Situation anormale ou comportement suspect,
composez le **17** ou le **112**

Carte de crédit perdue ou volée :
0 892 705 705

Opposition chéquier perdu ou volé :
0 892 683 208

Strasbourg.eu
eurométropole



Contre
les cambriolages,

adoptez
les bons réflexes



Protection / Prévention / Vigilance



Les bons réflexes, avant...

Protégez les accès

- **Equipez votre porte** d'un système de fermeture fiable et d'un moyen de contrôle visuel si possible (*entrebâilleur, œilleton, interphone*)
- **Equipez votre habitation** de grilles et/ou de volets pour les fenêtres du rez-de-chaussée.
- **Installez un projecteur** extérieur avec détecteur de présence
- Pensez éventuellement à un système d'alarme agréé couvrant tous les étages

Soyez prévoyant

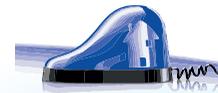
- **Photographiez vos objets** de valeur (*cela facilitera le travail des forces de l'ordre et l'indemnisation de votre assureur*)
- **Notez le numéro de série et la référence des biens** de valeurs et conservez vos factures.

Soyez vigilant

- **N'inscrivez pas votre nom ni votre adresse** sur vos trousseaux de clés.
- Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous avez perdu vos clés.
- **Assurez-vous du bon verrouillage de vos fenêtres et de vos portes** même pour une absence de courte durée.
- **Fermez la porte à clé** même lorsque vous êtes chez vous.
- **Ne laissez pas vos sacs**, pièces d'identité ou trousseaux de clés **dans l'entrée** de votre domicile.
- **Méfiez-vous lors des moments de démarchage** à domicile : ils peuvent être l'occasion de repérages.
- Avant de laisser **un inconnu** entrer chez vous, **vérifiez son identité**. *En cas de doute, appelez la société dont votre interlocuteur se réclame.*
- En cas d'absence, ne laissez jamais traîner une échelle ou des outils dans votre jardin.

En cas d'absence prolongée

- **Prévenez vos voisins de confiance**
- **Faites relever régulièrement votre courrier** et ouvrir quotidiennement les volets
- **Laissez un double de clés** à une personne de confiance
- **Ne laissez pas de message d'absence** sur votre répondeur ou sur les réseaux sociaux



Opération tranquillité vacances

Signalez votre départ à la gendarmerie de votre domicile et profitez d'une ronde de sécurité lors des patrouilles.

Comment faire ?

Remplissez le formulaire disponible en ligne sur le site du Ministère de l'Intérieur, imprimez-le et rendez-vous muni de votre formulaire à votre brigade de gendarmerie au moins 2 jours avant votre départ.



... après

Témoin ou victime d'un cambriolage, composez le 17 ou le 112

- **Si les cambrioleurs sont encore sur place**, ne prenez pas de risques, privilégiez le recueil d'éléments d'identification (*physionomie, vêtements, type de véhicule...*)
- **Avant l'arrivée des forces de l'ordre** : préservez les traces et les indices
- Après le passage des forces de l'ordre** :
 - > Faites opposition auprès de votre banque
 - > Changez les serrures
 - > Déclarez le vol à votre assureur par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés

Le phénomène des cambriolages a tendance à augmenter en période automnale ; cela s'explique en partie par le raccourcissement des journées et l'absence....

La période automnale est propice aux cambriolages en raison notamment du raccourcissement des journées.

La Gendarmerie vous donne quelques conseils afin de limiter ce phénomène et vous rappelle de composer le 17 dans les situations suivantes :

- situation d'urgence
- situation anormale



Protégez les accès de votre domicile avec :

- une serrure de qualité (pensez à changer la serrure en cas d'emménagement)
- un entrebâilleur
- un judas
- un interphone
- un projecteur extérieur avec détecteur de mouvement
- un système d'alarme agréé incluant tous les étages de votre logement

Soyez prudents :

- protégez vos fenêtres à l'aide de volets ou de barreaux (garage, cave, dépendances...),
 - fermez la porte à clef même lorsque vous êtes présents au domicile,
 - ne laissez pas de clef sur la serrure d'une porte vitrée,
 - assurez-vous du bon verrouillage de vos fenêtres, portes-fenêtres lorsque vous quittez le domicile,
 - évitez de garder de grosses sommes d'argent ou des bijoux de grande valeurs à votre domicile,
 - si vous possédez un coffre-fort, celui-ci doit être scellé sur un mur porteur et ne doit pas être apparent,
 - n'inscrivez pas votre nom et votre adresse sur votre trousseau de clefs
 - si vous vivez seul(e) évitez les mentions du type « veuf », « veuve » ou « Mme XXX » sur la boîte aux lettres et inscrivez simplement votre nom de famille.
 - on ne « cache » pas non plus de clef sous le paillason, dans la boîte aux lettres ou dans le pot de fleurs...
 - pas de message d'absence sur votre répondeur téléphonique ou d'indication d'absence sur les réseaux sociaux...
 - ne faites pas entrer un inconnu chez vous ! *Utiliser systématiquement le judas ou l'entrebâilleur avant d'ouvrir...*
 - vous avez le droit de demander la présentation d'une carte professionnelle ou d'un justificatif de passage - en cas de refus ne laissez pas entrer la personne.
 - si vous êtes destinataire d'un avis de passage (courrier, affichage, téléphone), vérifier l'information auprès de l'organisme concerné, de votre bailleur, de vos voisins ou même de la Mairie pour certains travaux.
- Lors de la vérification n'utilisez que les numéros de téléphone déjà en votre possession et non pas celui fourni sur le document

- pour ces travaux essayez de solliciter la présence d'un tiers de confiance (voisin, famille) avant de faire entrer un inconnu chez vous
- ne quittez pas l'individu, ne le laissez pas sans surveillance et dans la mesure du possible, accompagnez-le dans tous ces déplacements
- ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires,
- ne divulguez sous aucun prétexte l'endroit où vous cachez votre argent ou vos objets de valeurs,

Ne leurs facilitez pas la tâche :

- pas d'outillage ou d'échelle entreposés dans le jardin
- pas de tas de bois sous la fenêtre,
- attention aux échafaudages

Soyez prévoyants :

- prenez en photo vos objets de valeurs
 - aide précieuse pour les enquêteurs
 - facilitation de l'indemnisation par votre assureur
- notez les numéros de série quand cela est possible
- conservez les factures
- signalez votre absence (Opération Tranquillité Vacances)



- prévenez vos voisins de votre absence et laissez un jeu de clefs à une personne de confiance,
- créez si possible l'illusion d'une présence (ouverture / fermeture des volets...)
- faites ramasser votre courrier

Soyez vigilants :

- méfiez-vous des colporteurs ou des entreprises de services (ramonage, entretien des toitures, paysagiste, plombier...) qui vous démarchent directement à domicile. Ces visites « anodines » peuvent être un prétexte pour du repérage.

Si vous constatez de tels agissements composez immédiatement le 17 !!!

- malaise...
- faites attention aux renseignements personnels que vous divulguez lors des sondages téléphoniques :
 - pas d'indication sur le nombre de personnes vivant au foyer
 - pas de coordonnées bancaires ou de code bancaires
 - pas d'indication concernant votre planning quotidien (absences...)

- signalez aux forces de l'ordre :

- les véhicules suspects garés ou circulants à allure réduite près de chez vous (immatriculation, couleur, modèle...)
- les rôdeurs ou démarcheurs (nombre, tenue vestimentaire, signes particuliers, direction prise...)

Vous êtes victime d'un cambriolage :

1/ Les cambrioleurs sont encore sur place :

- ne prenez pas de risques inconsidérés en tentant d'intervenir,
- privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, description physique, vêtements...)

2/ Vous découvrez le cambriolage à votre retour :

- ne touchez à rien et n'entrez pas !
- Prévenez les forces de l'ordre (téléphone portable, voisins...)
- interdisez l'accès des lieux en attendant les forces de l'ordre afin de préserver les empreintes, les traces ADN etc...)

